

MISE EN PLACE D'UNE BOTTE DE MARCHÉ

La botte dite « DE MARCHÉ » est une attelle de correction diurne. Son but est dans un premier temps de stopper la déformation tout en conservant la marche.

Pour cela elle doit être portée très près du corps, le serrage se fait par le biais de la chaussure.

Son principe de fonctionnement est complexe et propre à chaque sujet.

Mise en place :

1. Vêtir une chaussette.
2. Ouvrir toute les sangles. Placer dans un premier temps le talon bien au fond de l'orthèse.
3. Glisser le pied et l'orthèse dans la chaussure, vous pouvez vous aider le cas échéant d'un chausse pieds.
4. Fermer la chaussure. S'assurer que le talon ne décolle pas de l'attelle.
Pour que l'appareil soit efficace vous devez utiliser la botte rigide avec une chaussure adaptée.
Demandez conseil à votre applicateur Néo-Orthopédie.

Pour enlever l'attelle effectuer l'action inverse.

Avertissement :

Il est important de vérifier l'état cutané avant et après le port de l'attelle. En effet il peut y avoir des rougeurs occasionnées par les zones d'appuis en aucun cas ces zone d'appuis doivent être douloureuses.

Si un bleu (ecchymose) apparaît contacter immédiatement votre applicateur Néo-Orthopédie des modifications sur vos attelles doivent être apportées.